Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

Grand Avignon : circulation réglementée et transports gratuits



Le Vaucluse faisant face à un épisode persistant de pollution de l'air à l'ozone, le dispositif de circulation différenciée a été mis en place dès aujourd'hui — le mercredi 24 juin — sur le bassin de vie d'Avignon. Les transports du Grand Avignon sont donc gratuits durant toute la durée du phénomène.

Depuis ce dimanche 21 juin, notamment en raison de la canicule, le Vaucluse subit un épisode persistant de pollution de l'air à l'ozone. Voyant la persistance du phénomène, la préfecture de Vaucluse a décidé d'activer la procédure de circulation différenciée sur le bassin de vie d'Avignon à partir de ce mercredi 24 juin.

Dans le cadre du déclenchement de la procédure d'alerte de niveau 1 ce lundi 22 juin, la limitation de

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

vitesse a été abaissée de 20 km/h sur l'ensemble du réseau routier du département. Aujourd'hui, c'est la procédure d'alerte de niveau 2 qui est déclenchée, ce qui implique de nouvelles mesures d'urgence telles que :

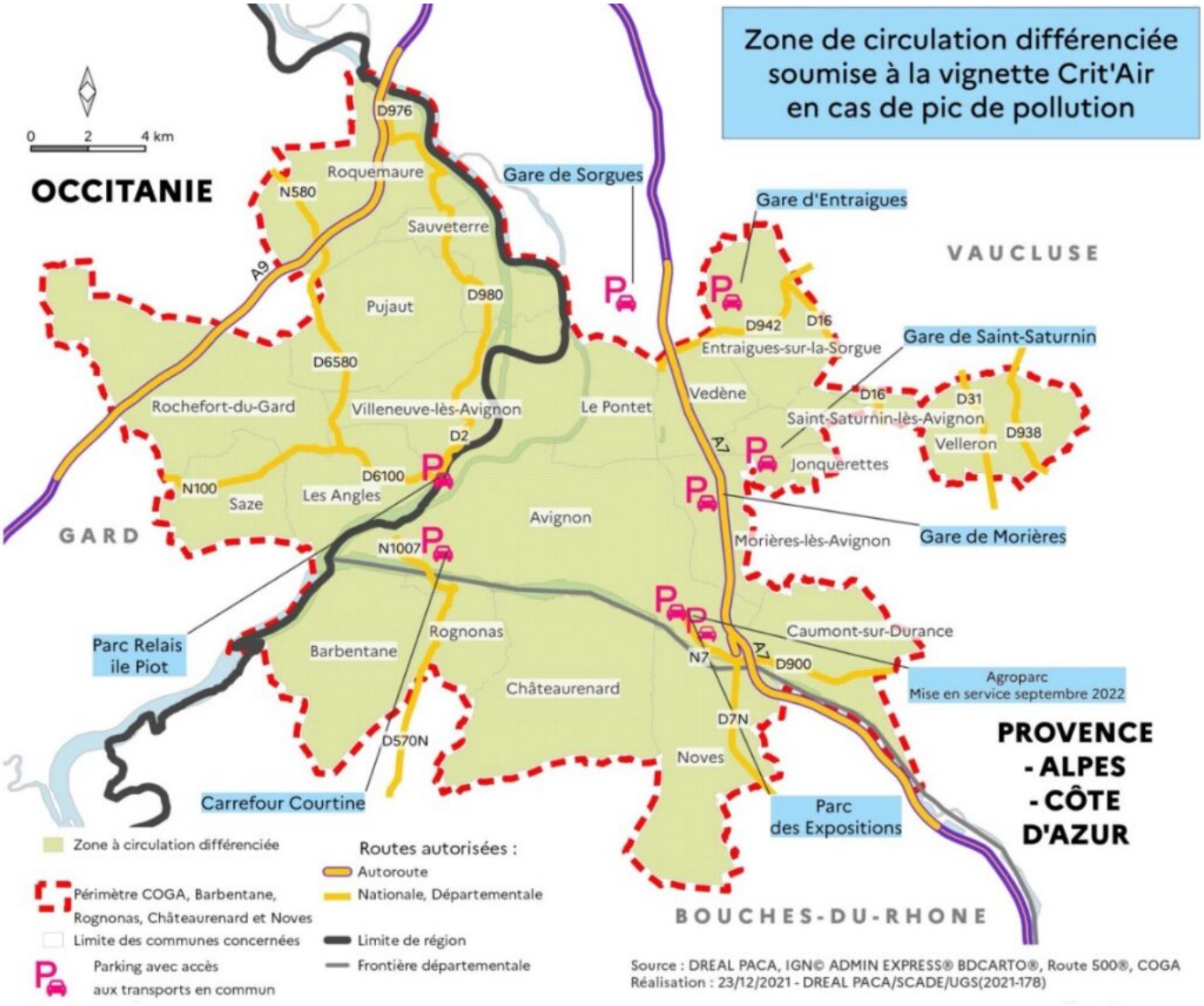
- la réduction de l'activité sur les chantiers générateurs de poussières et le recours à des mesures compensatoires (arrosage…),
- la modification du format des épreuves de sports mécaniques en réduisant les temps d'entraînement et d'essais,
- le report des travaux du sol,
- le report des procédés d'épandage émetteurs d'ammoniac,
- le recours à des enfouissements rapides des effluents,
- la mise en oeuvre de la circulation différenciée.

Vignette Crit'Air et transports en commun

Ainsi, dès ce mercredi 24 juin à 6h, la circulation différenciée a été mise en route et les véhicules circulant dans le bassin de vie d'Avignon doivent être équipés d'une vignette Crit'Air. Jusqu'à 20h, la circulation des véhicules légers, y compris les deux roues, de classe 4, 5 et non classés ainsi que des poids- lourds de classe 3, 4, 5 et non classés est interdite par arrêté dans le périmètre du bassin de vie d'Avignon, soit 20 communes de Vaucluse, du Gard et des Bouches-du-Rhône. Les autoroutes A7 et A9 et certains axes qui donnent accès aux parkings relais et aux transports en commun, sont quant à eux accessibles à tous. Cette réglementation sera appliquée chaque jour entre 6h et 20h jusqu'à la fin de l'alerte pollution de niveau 2.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026



En parallèle, afin de limiter la pollution au maximum, le Grand Avignon invite les usagers à prendre les transports en commun en mettant en œuvre la gratuité de son réseau Orizo. Bus, tramways et services de transport à la demande sont donc gratuits jusqu'à la levée de l'alerte pollution de niveau 2.

La Région Sud, de son côté, applique dès aujourd'hui les tarifs 'pic de pollution' dans tout le département de Vaucluse avec un forfait « Journée département » à 1€ pour les bus, un forfait « Journée département » à 5€ pour les trains, ainsi qu'un forfait « Journée régionale » à 20€ pour tout trajet en bus ou en train au départ ou à destination du Vaucluse.

Pour toute information complémentaire sur :
l'évolution du pic de pollution : https://www.atmosud.org

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

les recommandations sanitaires et comportementales : https://www.ars.sante.fr

L’avenir de la LEO vu par Wingz pour l’Echo du Mardi

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026



SCOT Avignon : comment participer à

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

l’élaboration du territoire de demain ?



Le Syndicat mixte du SCOT (schéma de cohérence territoriale) du bassin de vie d’Avignon organise deux réunions publiques les lundi 18 et mercredi 20 mars, qui donneront la parole aux habitants du territoire avignonnais sur l’élaboration du diagnostic territorial. Cette définition des grands enjeux d’aménagement sur le territoire viendra rythmer l’année 2024 avec plusieurs temps d’échanges prévus par la suite avec pour objectif une vision territorial homogène et cohérente pour 2045.

Le Syndicat mixte du Scot du bassin de vie d’Avignon invite les habitants du territoire avignonnais à venir participer aux deux réunions publiques qui auront lieu les lundi 18 et mercredi 20 mars avec pour thème : l’élaboration du diagnostic territorial.

Le premier rassemblement se tiendra au théâtre de la Roquette à Courthézon à 18h30 et le second se déroulera à la salle des fêtes du Pontet également à 18h30. Ces deux manifestations seront ouvertes à tous afin de favoriser un temps d’échange et de réflexion des acteurs locaux sur les aménagements à venir sur leur territoire et les enjeux qui en découleront.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

Qu'est-ce que le Scot ?

Le schéma de cohérence territoriale (Scot) du bassin de vie d'Avignon est un document d'urbanisme qui définit les grandes orientations pour l'aménagement du territoire pour les années à venir. Il a pour but d'apporter des changements urbains qui favorisent le développement économique, touristique et culturel tout en conservant la mixité et la diversité de la zone.

Ce plan d'action doit servir de référence en matière de politiques publiques qui sont menées sur les thèmes du logement, du transport, du cadre de vie et de la mise en valeur des différents espaces. Le Scot est également là pour soutenir et gérer les déplacements de manière efficace tout en ne dénaturant pas le patrimoine et les espaces naturels du territoire. Il a aussi une portée écoresponsable puisque les changements qu'il apporte ont pour objectif de protéger et restaurer les continuités écologiques. Le schéma de cohérence territoriale est conçu et pensé pour améliorer le bien-être général des habitants.

Quel est le rôle du syndicat mixte du Scot ?

Créé en 2004, le syndicat mixte du Scot du bassin de vie d'Avignon travaille sur l'élaboration et la réalisation du document d'aménagement global tout en prenant en compte les évolutions de son périmètre d'action. Ce dernier s'est considérablement élargi les dernières années et regroupe désormais plus de 34 communes qui se trouvent sur la région Paca et Occitanie, et rassemble 314 804 habitants.

Les deux départements qui sont particulièrement concernés par ce document d'urbanisme sont le Gard et le Vaucluse avec la présence sur le périmètre des communautés de communes d'Aygues Ouvèze Provence et du pays d'Orange en Provence ainsi que les communautés d'agglomération des Sorgues du Comtat et du Grand Avignon.

Pourquoi participer à ces réunions publiques ?

Depuis plusieurs mois maintenant, le Syndicat Mixte du Scot regroupe les avis des partenaires publics et poursuit la révision de son document, relancée en mai 2022. Plusieurs changements ont été nécessaires suite aux évolutions intercommunales et les nombreux changements opérés sur le territoire.

Les travaux lancés ayant pris du retard suite à la pandémie du covid-19, le document a été totalement repensé par le Syndicat Mixte du Scot qui a pris en compte les remarques et les constats des personnes publiques associées au projet. Le nouveau schéma est aujourd'hui suffisamment avancé pour pouvoir être présenter lors de ces réunions publiques et solliciter l'avis des habitants qui seront les premiers concernés. Ces derniers auront toute la liberté pour pouvoir exprimer leurs points de vue sur les besoins et les priorités des aménagements du futur.

Soucieux de l'importance d'informer ses habitants, le Syndicat Mixte du Scot souhaite que ces deux réunions publiques créent une synergie de réflexion et d'engagement auprès des acteurs locaux. L'institution proposera par la suite d'autres temps d'échanges durant l'année 2024 pour suivre l'avancée du projet et la finalisation du document.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

L'implication et l'avis des habitants semble primordial pour le Syndicat Mixte du Scot pour mener à bien son cap pour le territoire à l'horizon 2045. Le travail sur les enjeux stratégiques concernant l'occupation du sol, la logistique commerciale, l'agriculture et les énergies renouvelables seront au cœur des discussions de ces deux « meetings » » et de ceux à venir pour construire le territoire de demain en toute homogénéité.

Infos pratiques : réunions publiques « présentation des premiers éléments du diagnostic territorial ». Lundi 18 mars 2024,18h30. Théâtre de la Roquette. 1 boulevard Jean Vilar, 84350 Courthézon. Mercredi 20 mars 2024, 18h30. Salle des fêtes du Pontet. 304 avenue Vendôme, 84130 Le Pontet.
Pour s'informer, s'exprimer et faire remonter leurs réflexions et remarques tout au long de la procédure, rendez-vous sur le site ou via l'adresse contact@scot-bva.fr dans les cahiers de concertations à leur disposition aux sièges du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon et de nos 4 EPCI (Grand Avignon, Sorgues du Comtat, Pays d'Orange en Provence, Aygues Ouvèze en Provence)

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

© SMBVA

Cécile Helle et Joël Guin sollicitent l'État afin d'obtenir une reconfiguration de la LEO



Alors que la tranche 1 du projet de la Liaison Est-Ouest (LEO) d'Avignon est en service depuis 2010 et sa tranche 2 est encore en cours et devrait s'achever d'ici à 2027, Joël Guin, président du Grand Avignon, et Cécile Helle, maire d'Avignon, ont conjointement écrit un courrier adressé au Premier ministre Gabriel Attal afin de réviser le tracé actuel de la LEO.

« Nous réaffirmons par ce courrier l'urgence à voir se réaliser une voie de contournement sud de l'agglomération d'Avignon et la nécessité d'une adaptation du projet initial de tracé de la tranche 2 de la

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

LEO d'Avignon portée par l'Etat », commencent par écrire Cécile Helle et Joël Guin.

Actuellement, la tranche 2 prévoit d'inclure 5,8km à 2×1 voies puis à 2×2 voies (conjointement à la tranche 3) de route express en tracé neuf ; 2 raccordements à l'A7 décalés dans le temps : La Cristole puis l'Amandier (conjointement à la tranche 3) ainsi qu'un viaduc sur la Durance de 800 mètres. L'État avait déjà annoncé vouloir revoir les configurations de cette tranche en 2022.

Lire également : 'LEO : l'Etat annonce vouloir revoir sa copie pour la tranche 2'

« Le tracé actuel de la LEO, qui a été imaginé à la fin des années 90, soit il y a près d'un quart de siècle, ne constitue pas une solution acceptable d'un point de vue écologique et d'aménagement durable de notre territoire », ajoutent les deux élus. Cet argument rejoint d'ailleurs ce qu'avait confié Cécile Helle à l'Écho du Mardi en juillet 2022, à savoir que « des équipements qui apparaissaient comme une évidence il y a 20 ans ne l'étaient plus forcément aujourd'hui. »

Lire également : 'Cécile Helle : « Nous ne sommes pas un raccourci entre Remoulins et Avignon-Sud »'

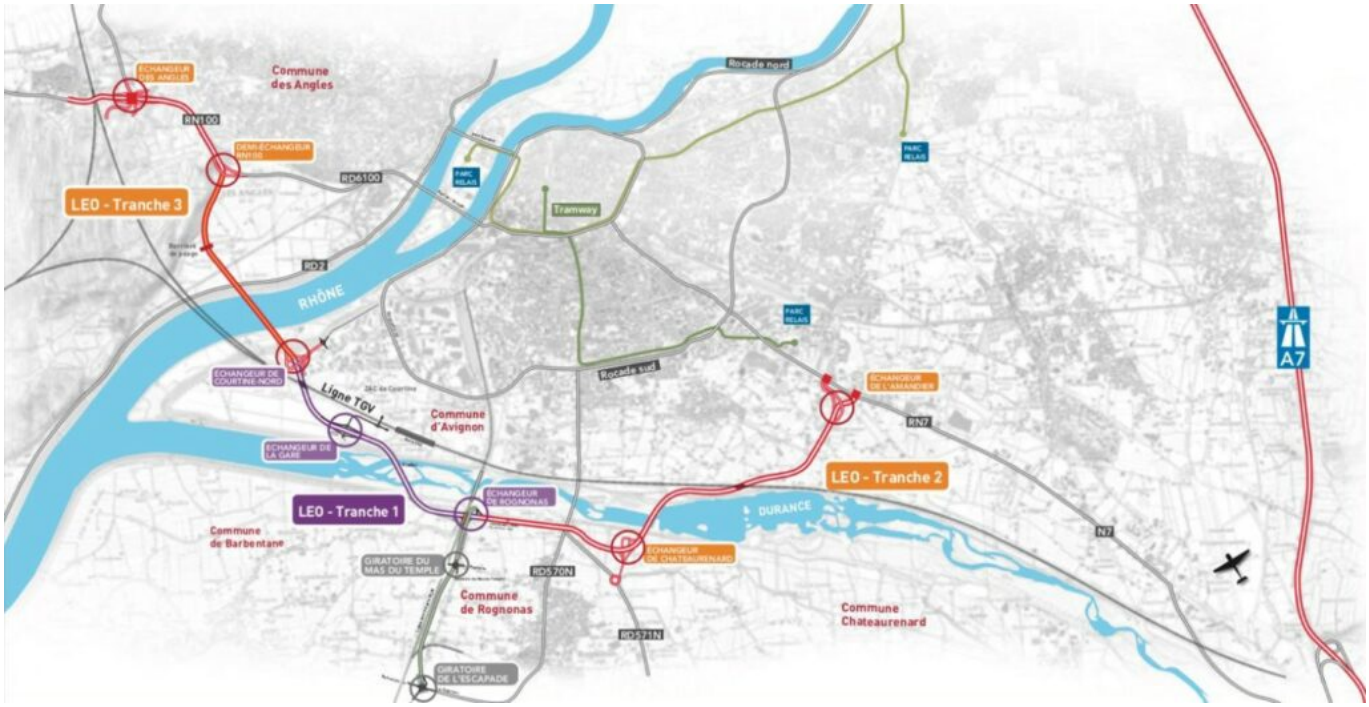
Une LEO reconfigurée, en phase avec les ambitions de transition écologique et de mobilité d'avenir

Ces dernières années, le Grand Avignon et la Ville d'Avignon ont fait de leur engagement face à l'urgence climatique une priorité, à travers de multiples actions telles que l'aménagement de nouvelles voies cyclables, le tramway, les parkings relais, l'optimisation des lignes du réseau de transport Orizo, et bien d'autres. Tant d'actions visant à protéger le territoire, contrer les conséquences néfastes de la pollution sur la santé publique, mais aussi à améliorer la vie des habitants.

« Lors du dernier comité des financeurs, présidé par Monsieur Christophe Mirmand, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, et Madame Violaine Demaret, préfète de Vaucluse, et réuni le 12 février, nous avons exposé que le tracé actuel, traversant la ceinture verte, poumon agricole d'Avignon, pour arriver au rond-point de l'Amandier, constituait un projet daté, totalement dépassé, en contradiction avec les dynamiques urbaines à l'œuvre à l'échelle de la ville d'Avignon et affectant la qualité de vie des habitants directement exposés à ce nouveau flux de circulation », ont poursuivi le président du Grand Avignon et la maire d'Avignon.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026



Actuel tracé de la LEO d'Avignon.

L'Autorité environnementale avait émis en 2020 un avis consultatif très critique, dénonçant de nombreuses lacunes et insuffisances dans le dossier de la LEO concernant les enjeux environnementaux. « Nous défendons en effet la LEO, mais une LEO reconfigurée, en phase avec les ambitions de votre Gouvernement en matière de transition écologique et de mobilité d'avenir », affirment les élus.

Lire également : 'LEO : « Le dossier doit être intégralement repris »'

Le Grand Avignon et la Ville d'Avignon en faveur d'un débat constructif avec l'État

« Notre position est claire : nous disons à l'Etat que nous sommes toujours favorables à la LEO comme voie de contournement sud de l'agglomération d'Avignon, mais à une LEO reconfigurée », tiennent à réaffirmer Joël Guin et Cécile Helle, qui se positionnent en faveur d'un débat constructif entre les collectivités et l'État.

Dans leur courrier adressé au Premier ministre, les deux élus évoquent également le coût du projet qui a considérablement augmenté puisqu'il est passé de 142,7M€ en 2018 à 303M€ aujourd'hui, soit une augmentation de près de 110%, qui apporte de nombreuses questions concernant le financement.

Lire également : 'LEO : le Conseil d'orientation des infrastructures à la rescousse du 3e pont d'Avignon sur le Rhône'

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

« Conscients et soucieux de la situation de ‘détresse sanitaire’ dans laquelle se trouvent depuis de trop nombreuses années les plus de 20 000 habitants de la Rocade d’Avignon, nous en appelons à votre arbitrage, Monsieur le Premier Ministre, pour trouver ensemble une solution de raison et d’avenir », concluent la maire d’Avignon et le président du Grand Avignon.

Six intercommunalités du grand bassin de vie d’Avignon prennent ensemble la voie du covoiturage



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

Les communautés d'agglomération du Grand Avignon, du Gard Rhodanien, de Luberon Monts de Vaucluse, du Ventoux Comtat Venaissin, des Sorgues du Comtat, et la communauté de communes des Pays des Sorgues Monts de Vaucluse viennent de s'allier pour lancer conjointement une offre commune de covoiturage sur le bassin de vie d'Avignon avec la plateforme BlaBlaCar Daily.

La communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin ayant été la première intercommunalité vauclusienne a proposé une offre de covoiturage en partenariat avec Klaxit (maintenant BlaBlaCar Daily), c'était une évidence pour les représentants des six intercommunalités de Vaucluse et du Gard Rhodanien que de se réunir le vendredi 9 février à Carpentras. « Il était tout naturel que notre Gare numérique serve d'écrin au lancement de l'offre unique de covoiturage propre à nos six intercommunalité », a affirmé Jacqueline Bouyac, présidente de la Cove.

L'objectif de cette alliance est de développer la pratique du covoiturage sur le bassin de vie d'Avignon. Cette offre commune de covoiturage se fait à l'aide de la plateforme BlablaCar Daily, anciennement Klaxit, qui met en relation les passagers et des conducteurs effectuant les mêmes trajets, avec une participation financière incitative des intercommunalités concernées.



Joël Guin (président du Grand Avignon), Jacqueline Bouyac (présidente de la Cove),

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

Christian Gros (président des Sorgues du Comtat), et Pierre Gonzalvez (président du Pays des Sorgues Monts de Vaucluse) lors de la présentation de l'offre commune de covoiturage. ©Cove

Un dispositif avantageux pour le conducteur comme pour le passager

À chaque passage passagers transportés, les conducteurs sont rémunérés et peuvent bénéficier en plus de 100€ de prime covoiturage de l'État. Accessible à tout nouvel utilisateur de l'application BlaBlaCar Daily, la prime covoiturage est versée aux conducteurs qui effectuent dix covoiturages en trois mois. Le montant de la prise en charge financière par les intercommunalités, quant à lui, varie en fonction des distances parcourues. De 2 à 10 km, le conducteur gagnera 1€ par passager transporté. De 10 à 20 km, le conducteur bénéficiera d'un euros par passager ainsi que 0,10€ par kilomètre supplémentaire par passager. Au-delà de 20 km, le conducteur gagnera 2€ par passager transporté.

En ce qui concerne les passagers, les trajets leur seront offerts. Il suffit qu'ils effectuent un voyage dans l'une des communes situées dans le périmètre des six intercommunalités concernées, correspondant au bassin de vie d'Avignon. Ces trajets ne concernent pas uniquement le parcours domicile-travail, mais également ceux du quotidien, c'est-à-dire les trajets pour aller faire leurs courses pour leurs loisirs ou encore leurs vacances. Ainsi, tout le monde gagne, le passager n'a rien à débourser, et pour le conducteur, une partie du trajet est remboursée.

Des trajets financés par les intercommunalités

Avec BlaBlaCar Daily, un conducteur pourra être financé pour des trajets localisés sur l'ensemble des six intercommunalités concernées. Il pourra par exemple aller d'Avignon vers l'Isle-sur-la-Sorgue (24 km), de Bagnols-sur-Cèze vers Sorgues (34 km), de Carpentras vers Cavaillon (28 km), ou encore d'Avignon vers Pernes-les-Fontaines (28 km).

Pour garantir la participation financière aux trajets pour l'année 2024, chacune des six intercommunalités a voté un montant de financement, à savoir : 70 000€ pour le Grand Avignon, 40 000€ pour le Gard Rhodanien, 30 000€ pour Luberon Monts de Vaucluse, 50 000€ pour la Cove, 40 000€ pour les Sorgues du Comtat, et 30 000€ pour les Pays de Sorgues Monts de Vaucluse.

Une solution écologique

Si cette offre de covoiturage se présente comme une solution économique, que ce soit pour les conducteurs ou les passagers, elle dévoile aussi des objectifs écologiques, en témoigne les résultats perçus par la Cove depuis que le covoiture y a été mis en place en 2020. « En regardant dans le rétroviseur, je peux vous dire que depuis la mise en place du covoiturage à l'échelle des 25 communes qui composent notre territoire, 28 000 trajets ont été comptabilisés, soit l'équivalent de 600 000 km parcourus et 67 tonnes de CO2 ont pu ainsi être économisées », a ajouté Jacqueline Bouyac.

À l'échelle de la France, on estime que 70% des trajets domicile-travail sont effectués par véhicules individuels, et que le covoiturage quotidien ne représente que 3% des trajets. Pour autant, cette solution

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

commence à prendre de plus en plus de place dans un contexte où le pouvoir d'achat diminue. Selon l'Observatoire national du covoiturage au quotidien, plus d'un millions de trajets ont été effectués en covoiturage par plateformes en mars 2023 (x 3,5 par rapport à mars 2022). L'objectif du gouvernement est de tripler ce nombre d'ici 2027, ce qui permettrait d'économiser 4,5 millions de tonnes de CO2 par an, soit l'équivalent d'1% des émissions de gaz à effet de serre annuelles de la France.

L'application BlaBlaCar Daily est disponible sur App Store et Google Play.

Blablacar Daily anciennement Klaxit